



SPF Economie, PME, Classes
Moyennes & Energie
Office de la Propriété intellectuelle

(11) 1024112 B1

(47) Date de délivrance : 17/11/2017

(12) BREVET D'INVENTION BELGE

(47) Date de publication : 17/11/2017

(21) Numéro de demande : BE2016/5671

(22) Date de dépôt : 01/09/2016

(62) Divisé de la demande de base :

(62) Date de dépôt demande de base :

(51) Classification internationale : A43B 1/04

(30) Données de priorité :

01/09/2015 TR 2015/10830

(73) Titulaire(s) :

STRUMPS AYAKKABI VE GIYIM SANAYI TICARET ANONIM SIRKETI
34306, ISTANBUL
Turquie

(72) Inventeur(s) :

MIRBAGHERI Seyed Nasser
34306 ISTANBUL
Turquie

(54) CHAUSSETTE A SEMELLE AVEC DESSOUS ANTIDERAPANT

(57) L'invention concerne des chaussettes à semelle avec dessous antidérapant qui sont formées en plaçant une semelle de matériau en tissu tissé ou non tissé sur la matière plastique souple.

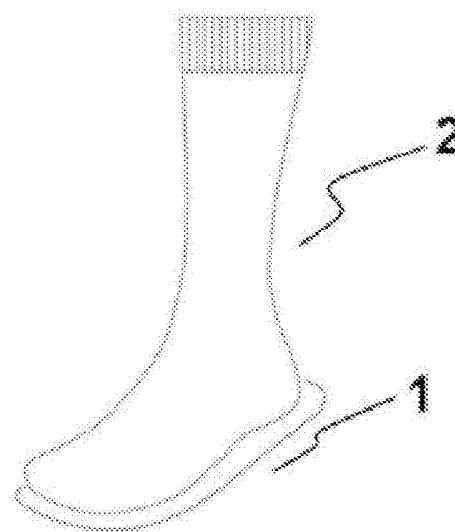


Fig. 1

BREVET D'INVENTION BELGE

SPF Economie, PME, Classes
Moyennes & Energie

Numéro de publication : 1024112
Numéro de dépôt : BE2016/5671

Office de la Propriété intellectuelle

Classification Internationale : A43B 1/04
Date de délivrance : 17/11/2017

Le Ministre de l'Economie,

Vu la Convention de Paris du 20 mars 1883 pour la Protection de la propriété industrielle ;

Vu la loi du 28 mars 1984 sur les brevets d'invention, l'article 22, pour les demandes de brevet introduites avant le 22 septembre 2014 ;

Vu le Titre Ier "Brevets d'invention" du Livre XI du Code de droit économique, l'article XI.24, pour les demandes de brevet introduites à partir du 22 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté royal du 2 décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, l'article 28 ;

Vu la demande de brevet d'invention reçue par l'Office de la Propriété intellectuelle en date du 01/09/2016.

Considérant que pour les demandes de brevet tombant dans le champ d'application du Titre Ier, du Livre XI du Code de Droit économique (ci-après CDE), conformément à l'article XI. 19, §4, alinéa 2, du CDE, si la demande de brevet a fait l'objet d'un rapport de recherche mentionnant un défaut d'unité d'invention au sens du §1er de l'article XI.19 précité et dans le cas où le demandeur n'effectue ni une limitation de sa demande ni un dépôt d'une demande divisionnaire conformément aux résultats du rapport de recherche, le brevet délivré sera limité aux revendications pour lesquelles le rapport de recherche a été établi.

Arrête :

Article premier. - Il est délivré à

STRUMPS AYAKKABI VE GIYIM SANAYI TICARET ANONIM SIRKETI, Ziya Gökalp Mah. Bedrettin Dalan Bulvari Aykosan Yapi Kooperatifi A Blok Kat: 3 Basaksehir, 34306 ISTANBUL Turquie;

représenté par

PRONOVEM - Office Van Malderen, Avenue Josse Goffin 158, 1082, BRUXELLES;

un brevet d'invention belge d'une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles visées à l'article XI.48, §1 du Code de droit économique, pour : CHAUSSETTE A SEMELLE AVEC DESSOUS

ANTIDERAPANT.

INVENTEUR(S) :

MIRBAGHERI Seyed Nasser, Ziya Gökalp Mah. Bedereffin Dalan Bulvari Aykosan Yapi Koop. A Blok 2. Giris Basaksehir, 34306, ISTANBUL;

PRIORITE(S) :

01/09/2015 TR 2015/10830;

DIVISION :

divisé de la demande de base :

date de dépôt de la demande de base :

Article 2. – Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du (des) demandeur(s).

Bruxelles, le 17/11/2017,

Par délégation spéciale :

CHAUSSETTE A SEMELLE AVEC DESSOUS ANTIDERAPANTDomaine technique

L'invention concerne des chaussettes à semelle avec dessous antidérapant qui sont formées en plaçant une semelle de matériau
5 en tissu tissé ou non tissé sur la matière plastique souple, cousue sur le dessous de la chaussette.

Contexte de l'état de l'art

L'un des accidents inopinés à la maison ou dans d'autres
10 endroits intérieurs est le glissement des chaussettes utilisées sur le sol. On peut assister de bon nombre de blessures et de dégâts sur le corps en raison de ces accidents. Afin d'éviter d'avoir ce type d'accidents, de nos jours, on utilise des chaussettes avec des dessous antidérapants. Cependant, il a un
15 certain nombre d'inconvénients à ces chaussettes antidérapantes utilisées dans l'état de l'art.

L'un d'entre eux est l'impression en silicone appliquée au-
dessous des chaussettes dans les modèles sérigraphiés. Ladite
impression en silicone est réalisée directement sur les
20 chaussettes. Par conséquent, ce ne sont pas de vrais dessous. Etant donné que la surface inférieure est en silicone, on ne peut pas fournir la chaleur adéquate et cette situation conduit à des problèmes de santé.

Un autre inconvénient est la courte durée de vie des
25 chaussettes avec des surfaces imprimées en silicone sur leur dessous. La surface imprimée en silicone peut provoquer des problèmes pendant ou après le lavage. Le fait de laver les chaussettes avec des surfaces imprimées en silicone amène les chaussettes à devenir collantes et ceci amène la saleté et la
30 poussière à coller sur ces dernières. Lorsque les chaussettes collent, il est difficile de partager les surfaces collantes. Le fait d'essayer de partager ces surfaces en silicone collantes amène les chaussettes à se déchirer sur leurs côtés.

Un autre inconvénient réside dans le fait que la silicone est une matière cancérigène. Le fait de mettre en contact cette matière en silicone directement avec la peau est très nocif, ce qui est très important en particulier pour les nourrissons.

5 L'une des demandes identifiées pendant les recherches réalisées dans la littérature est une demande de modèle d'utilité avec le numéro de publication TR2014/09874 appartenant au demandeur « Strumps Ayakkabi ve Giyim Sanayi Ticaret Anonim Şirketi ». L'invention consiste en 3 couches principales
10 superposées et d'une couche facultative. Ces couches principales sont réalisées à partir d'une matière plastique souple, d'un matériau en tissu et d'acétate de vinyle-éthylène (EVA) et la couche facultative est réalisée à partir de cuir. Certaines des couches utilisées ici, présentent certains inconvénients.

15 L'un des inconvénients réside dans le fait que la couche d'acétate de vinyle-éthylène (EVA) remonte vers la partie invisible à l'intérieur du dessous (entre la surface des chaussettes et le dessous). Etant donné que la couche de cuir facultative n'est pas perméable à l'air, il faut faire des trous
20 dans le cuir. Lorsqu'un trou est réalisé, l'EVA sort par les trous entre la surface des chaussettes et le dessous et ceci provoque un problème pendant la marche.

Le fait d'utiliser du cuir, facultativement dans la présente invention, vise une utilisation du produit dans les
25 pays froids où la température est inférieure à 0°C. Cependant, lorsque l'on utilise du cuir, on peut assister à certains problèmes pendant le lavage du produit. Lorsque le cuir est utilisé facultativement, la température de l'eau de lavage doit être basse, et lorsqu'elles sont exposées à une eau à température
30 élevée suite à une utilisation inconsciente, elles peuvent être endommagées.

Un inconvénient similaire dans la présente invention réside dans le fait qu'un dessous obtenu n'est pas très souple et qu'il

est très lourd étant donné qu'il comprend un certain nombre de couches. De plus, un nombre de couches provoque une perte lors du processus de fabrication en termes de temps et d'argent.

Par conséquent, les problèmes mentionnés ci-dessus et
5 l'inefficacité des solutions existantes nécessitent un développement dans le domaine technique relatif.

Objet de l'invention

La présente invention concerne des chaussettes à semelle
10 avec dessous antidérapant développées afin de supprimer les inconvénients mentionnés ci-dessus et fournir de nouveaux avantages dans le domaine technique relatif.

L'objet de l'invention est de proposer une semelle pour une chaussette avec un dessous antidérapant se composant d'un
15 matériau en tissu tissé ou non tissé placé sur la matière plastique souple, la semelle est ensuite cousue sur le dessous des chaussettes.

Un autre objet de l'invention est de réaliser un bénéfice pendant le processus de fabrication en termes de temps et de
20 coût grâce au faible nombre de couches.

Un objet similaire à l'invention est de proposer un produit plus souple grâce à ses 2 couches, par rapport aux 3 couches principales et à 1 couche facultative utilisées dans l'état de
l'art.

25 Un autre objet de l'invention est de proposer un produit plus léger grâce à ses 2 couches. Par ce moyen, une facilité d'utilisation est obtenue.

Un autre objet de l'invention est de prévoir des couches réalisées avec un matériau facile à laver et de prévoir une
30 période de séchage plus rapide après le lavage grâce à ces couches.

Un objet similaire de l'invention est de satisfaire le client par sa résistance au froid grâce à son véritable dessous antidérapant.

5 Un autre objet de l'invention est de proposer des chaussettes de plus longue durée et avec un dessous antidérapant, comparées aux chaussettes normales et imprimées en silicone.

10 Un autre objet de l'invention est de proposer des chaussettes semi-orthopédiques. Grâce à sa structure de dessous réalisée à partir de matière plastique souple ayant une forme d'amortisseur spéciale, on propose un effet de massage en appliquant la pression sur l'avant, sur le milieu et sur l'arrière du pied, de la semelle de l'utilisateur.

15 Un autre objet de l'invention est de proposer des chaussettes avec un dessous antidérapant, réalisées avec des matières non cancérigènes et non nocives, en supprimant les inconvénients provoqués par l'utilisation de la silicone dans l'état de l'art.

20 Les éléments structurels et caractéristiques et tous les avantages de la présente invention mentionnés ci-dessous ressortiront plus clairement grâce aux dessins et à la description détaillée proposée en référence à ces dessins. Par conséquent, l'évaluation doit être réalisée, en prenant ces

25

Dessins qui aident à comprendre l'invention

La figure 1 est la vue en perspective d'un mode de réalisation en variante des chaussettes avec dessous antidérapant de la présente invention.

30 La figure 2 est une vue représentant les couches de dessous antidérapant et des chaussettes avec dessous antidérapant de la présente invention comme mode de réalisation alternatif.

La figure 3 est la vue de dessous du dessous antidérapant.

Description des pièces de référence

- 1. Dessous antidérapant
 - 10. Matière plastique souple
 - 5 11. Matériau en tissu
- 2. Chaussettes

Description détaillée de l'invention

10 Dans la description détaillée, le mode de réalisation préféré en variante, des chaussettes (2) avec dessous antidérapant de la présente invention est décrit uniquement par souci de clarté et ne doit pas être considéré comme limitant la portée de l'invention.

15 La figure 1 représente une vue en perspective d'un mode de réalisation alternatif des chaussettes (2) avec dessous antidérapant (1) de la présente invention ; et les couches du dessous antidérapant sont visibles dans la figure 2. Le dessous antidérapant (1) de la présente invention comprend un matériau en tissu tissé ou non tissé (11) placé sur la matière plastique
20 souple (10).

Tout d'abord, la matière plastique souple est placée dans le moule selon la structure et la taille du pied à utiliser. Après une certaine période de temps, la matière est retirée du moule, placée dans le four et elle est solidifiée après avoir
25 été maintenue à une certaine température pendant une certaine période de temps et une mise en attente. Le matériau en tissu tissé ou non tissé (11) est placé sur la matière plastique souple solidifiée (10). Dans un mode de réalisation préféré de la présente invention, le matériau en tissu (11) est du feutre. La
30 structure de dessous (1) de la présente invention est formée en combinant la matière plastique souple (10) avec un matériau en tissu tissé ou non tissé (11) dans une presse chauffante (figure 3).

La matière plastique souple (10) constituant le dessous (1) de la présente invention est choisie parmi le groupe constitué par le polychlorure de vinyle (PVC), le polyéthylène (PE), le polyéthylène haute densité (HDPE), le polyéthylène réticulé (XLPE), le thermoplastique, les cristaux liquides (thermochromatiques), le polybenzimidazol (PBI), le polyuréthane thermoplastique (TPU), le polymère de vinyle, l'élastomère thermoplastique (TPE), la polyoléfine (POE), le polyisobutylène (PIB), le caoutchouc éthylène propylène (EPR), le caoutchouc éthylène propylène diène (EPDM), le polypropylène (PP), le polybutylène (PB), le caoutchouc naturel, le caoutchouc de silicone, le caoutchouc synthétique polyisoprène, le latex, le polytétrafluoroéthylène (PTFE), l'élastomère, le caoutchouc thermoplastique, le caoutchouc de silicone liquide, le polyuréthane (PU), l'acétate de vinyle éthylène (EVA), le phtalate, le bioplastique et le biopolymère ou leurs combinaisons.

Le matériau en tissu (11) constituant le dessous (1) de la présente invention peut être réalisé à partir de tissu tissé ou non tissé.

Le matériau en tissu (11) constituant le dessous (1) de la présente invention peut être réalisé à partir de tissu tricoté.

La matière plastique souple (10) constituant le dessous (1) de la présente invention a une structure inférieure avec une forme d'amortisseur spéciale.

Ledit dessous antidérapant (1) est fabriqué selon la forme d'un pied et est ensuite cousu sur les chaussettes. Par conséquent, des chaussettes (2) avec un dessous antidérapant (1) sont obtenues.

REVENDICATIONS

1. Chaussettes (2) avec un dessous antidérapant (11) sur leur face inférieure, caractérisées en ce que ledit dessous
5 antidérapant (1) comprend un matériau en tissu (11) placé sur une matière plastique souple (10).

2. Chaussettes (2) selon la revendication 1, caractérisées en ce que ledit matériau en tissu (11) est un tissu tissé.

3. Chaussettes (2) selon la revendication 1, caractérisées
10 en ce que ledit matériau en tissu (11) est un tissu non tissé.

4. Chaussettes (2) selon la revendication 1, caractérisées en ce que ledit matériau en tissu (11) est du feutre.

5. Chaussettes (2) selon la revendication 1, caractérisées en ce que ledit matériau en tissu (11) est du tricot.

15 6. Chaussettes (2) selon la revendication 1, caractérisées en ce que ladite matière plastique souple (10) a une structure inférieure avec une forme d'amortisseur spéciale.

7. Chaussettes (2) selon la revendication 1, caractérisées en ce que ladite matière plastique souple (10) est choisie parmi
20 le groupe constitué par le polychlorure de vinyle, le polyéthylène, le polyéthylène haute densité, le polyéthylène réticulé, le thermoplastique, les cristaux liquides, le polybenzimidazol, le polyuréthane thermoplastique, le polymère de vinyle, l'élastomère thermoplastique, la polyoléfine, le
25 polyisobutylène, le caoutchouc éthylène propylène, le caoutchouc éthylène propylène diène, le polypropylène, le polybutylène, le caoutchouc naturel, le caoutchouc de silicone, le caoutchouc synthétique polyisoprène, le latex, le polytétrafluoroéthylène, l'élastomère, le caoutchouc thermoplastique, le caoutchouc de
30 silicone liquide, le polyuréthane, l'acétate de vinyle éthylène, le phtalate, le bioplastique et le biopolymère ou leurs combinaisons.

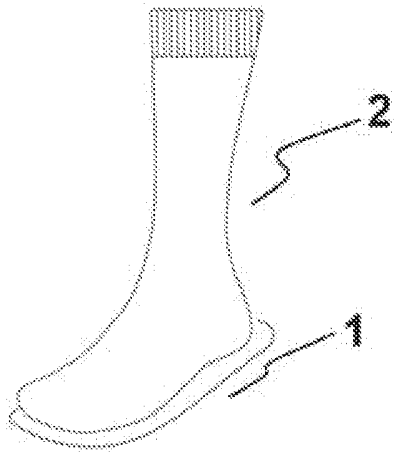


Fig. 1

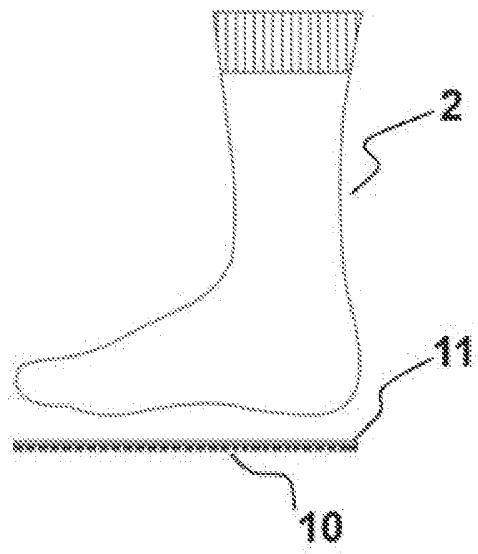


Fig. 2

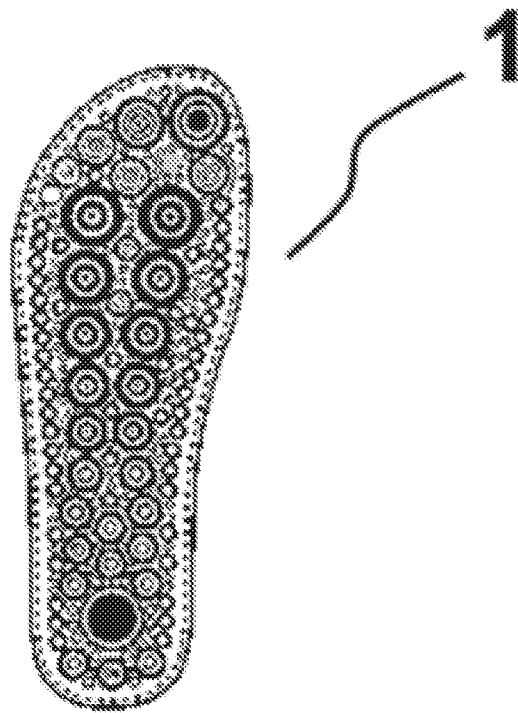


Fig. 3

ABREGECHAUSSETTE A SEMELLE AVEC DESSOUS ANTIDERAPANT

5 L'invention concerne des chaussettes à semelle avec dessous antidérapant qui sont formées en plaçant une semelle de matériau en tissu tissé ou non tissé sur la matière plastique souple.

(Figure 1)

TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS

RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL ETABLI EN VERTU DE L'ARTICLE 21 § 9 DE LA LOI BELGE SUR LES BREVETS D'INVENTION DU 28 MARS 1984

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE INTERNATIONALE	REFERENCE DU DEPOSANT OU DU MANDATAIRE BPDSTK0001BE00
Demande nationale belge n° 201605671	Date du dépôt 01-09-2016
	Date de priorité revendiquée 01-09-2015
Déposant (Nom) STRUMPS AYAKKABI VE GIYIM SANAYI TICARET ANONIM SIRKET	
Date de la requête d'une recherche de type international 03-12-2016	Numéro attribué par l'administration chargée de la recherche internationale à la requête d'une recherche de type international SN67903
I. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE <small>(en cas de plusieurs symboles de la classification, les indiquer tous)</small> Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB A43B1/04	
II. DOMAINES RECHERCHES <div style="text-align: center;"><small>Documentation minimale consultée</small></div>	
<small>Système de classification</small> IPC	<small>Symboles de la classification</small> A43B;A41B
<small>Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents font partie des domaines consultés</small>	
III. <input type="checkbox"/> IL A ETE ESTIME QUE CERTAINES REVENDEICATIONS NE POUVAIENT FAIRE L'OBJET D'UNE RECHERCHE <small>(Observations sur la feuille supplémentaire)</small>	
IV. <input type="checkbox"/> ABSENCE D'UNITE DE L'INVENTION ET/OU CONSTATATION RELATIVE A L'ETENDUE DE LA RECHERCHE <small>(Observations sur la feuille supplémentaire)</small>	

RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL

Demande de recherche No

BE 201605671

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE
 INV. A43B1/04
 ADD.

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)
 A43B A41B

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal, WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie *	Documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	FR 2 116 627 A5 (GUILLE OLIVIER FILS ETS) 21 juillet 1972 (1972-07-21) * abrégé; figure 3 *	1-7
X	US 3 416 174 A (NOVITSKE RALPH J) 17 décembre 1968 (1968-12-17) * abrégé; figures 3, 4 *	1,2,6,7
X	US 5 394 624 A (SIEPSE STEVEN B [US]) 7 mars 1995 (1995-03-07) * abrégé; figure 3 *	1,3,7
X	US 2014/230131 A1 (ALSTON MELANIE YVONNE [US]) 21 août 2014 (2014-08-21) * alinéas [0038] - [0040], [0047] - [0050]; figure 10 *	1,2,6
	-/--	

Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

* Catégories spéciales de documents cités:

- *A* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
- *E* document antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
- *L* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)
- *O* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens
- *P* document publié avant la date de dépôt, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

- *T* document ultérieur publié après la date de dépôt ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention
- *X* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
- *Y* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
- *Z* document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche de type international a été effectivement achevée

10 mai 2017

Date d'expédition du rapport de recherche de type international

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentiaan 2
 NL - 2280 HV Rijswijk
 Tel. (+31-70) 340-2040,
 Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Monné, Eric

RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL

Demande de recherche No.

BE 201605671

C.(suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie *	Documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	US 2 586 045 A (JOHN HOZA) 19 février 1952 (1952-02-19) * abrégé; figures 2, 3 * -----	1-5,7
X	CN 104 055 229 A (HONGKONG WELLPPOWER SPORTING GOODS CO LTD) 24 septembre 2014 (2014-09-24) * abrégé; figures 1, 5 * -----	1,6,7

RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande de recherche n°

BE 201605671

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2116627	A5	21-07-1972	DE 2158633 A1 08-06-1972
			ES 201068 U 01-11-1975
			ES 397355 A1 16-03-1975
			FR 2116627 A5 21-07-1972
US 3416174	A	17-12-1968	AUCUN
US 5394624	A	07-03-1995	AUCUN
US 2014230131	A1	21-08-2014	AUCUN
US 2586045	A	19-02-1952	AUCUN
CN 104055229	A	24-09-2014	AUCUN



OPINION ÉCRITE

Dossier N° SN67903	Date du dépôt (jour/mois/année) 01.09.2016	Date de priorité (jour/mois/année) 01.09.2015	Demande n° BE201605671
-----------------------	---	--	---------------------------

Classification internationale des brevets (CIB)
INV. A43B1.04

Déposant
STRUMPS AYAKKABI VE GIYIM SANAYI TICARET ANONIM SIRKETI

La présente opinion contient des indications et les pages correspondantes relatives aux points suivants :

- Cadre n° I Base de l'opinion
- Cadre n° II Priorité
- Cadre n° III Absence de formulation d'opinion quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle
- Cadre n° IV Absence d'unité de l'invention
- Cadre n° V Déclaration motivée quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle: citations et explications à l'appui de cette déclaration
- Cadre n° VI Certains documents cités
- Cadre n° VII Irrégularités dans la demande
- Cadre n° VIII Observations relatives à la demande

OPINION ÉCRITE

Demande n°
BE201605671

Cadre n° I Base de l'opinion

1. Cette opinion a été établie sur la base des revendications déposées avant le commencement de la recherche.
2. En ce qui concerne **la ou les séquences de nucléotides ou d'acides aminés** divulguées dans la demande, le cas échéant, cette opinion a été effectuée sur la base des éléments suivants :
 - a. Nature de l'élément:
 - un listage de la ou des séquences
 - un ou des tableaux relatifs au listage de la ou des séquences
 - b. Type de support:
 - sur papier
 - sous forme électronique
 - c. Moment du dépôt ou de la remise:
 - contenu(s) dans la demande telle que déposée
 - déposé(s) avec la demande, sous forme électronique
 - remis ultérieurement
3. De plus, lorsque plus d'une version ou d'une copie d'un listage des séquences ou d'un ou plusieurs tableaux y relatifs a été déposée, les déclarations requises selon lesquelles les informations fournies ultérieurement ou au titre de copies supplémentaires sont identiques à celles initialement fournies et ne vont pas au-delà de la divulgation faite dans la demande internationale telle que déposée initialement, selon le cas, ont été remises.
4. Commentaires complémentaires :

OPINION ÉCRITE

Demande n°
BE201605671

Cadre n° V Opinion motivée quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle; citations et explications à l'appui de cette déclaration

1. Déclaration

Nouveauté	Oui : Revendications	4, 5
	Non : Revendications	1-3, 6, 7
Activité inventive	Oui : Revendications	
	Non : Revendications	1-7
Possibilité d'application industrielle	Oui : Revendications	1-7
	Non : Revendications	

2. Citations et explications

voir feuille séparée

Ad point V

Déclaration motivée quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle ; citations et explications à l'appui de cette déclaration

1 Il est fait référence aux documents suivants :

D1 FR 2 116 627 A5 (GUILLE OLIVIER FILS ETS) 21 juillet 1972
(1972-07-21)

D2 US 3 416 174 A (NOVITSKE RALPH J) 17 décembre 1968
(1968-12-17)

D3 US 5 394 624 A (SIEPSE STEVEN B [US]) 7 mars 1995
(1995-03-07)

D4 US 2014/230131 A1 (ALSTON MELANIE YVONNE [US]) 21 août
2014 (2014-08-21)

D5 US 2 586 045 A (JOHN HOZA) 19 février 1952 (1952-02-19)

D6 CN 104 055 229 A (HONGKONG WELLPOWER SPORTING GOODS
CO LTD) 24 septembre 2014 (2014-09-24)

2 La présente demande ne remplit pas les conditions de brevetabilité, l'objet de la revendication 1 n'étant pas nouveau. D1 divulgue (les références s'appliquant à ce document):

Chaussette (1) avec un dessous antidérapant (3) sur leur face inférieure, ledit fond antidérapant (3) comprend un matériau en tissu (5) placé sur une matière plastique souple (3).

Les documents D2-D6 divulguent aussi toutes les caractéristiques techniques de la revendication 1.

- 3 Les revendications dépendantes 2-7 ne contiennent pas de caractéristiques qui satisfassent aux exigences de nouveauté et/ou d'activité inventive en étant combinées aux caractéristiques de l'une quelconque des revendications auxquelles lesdites revendications dépendantes sont liées.

Les revendications 2 et 7 sont connues de D1, voir abrégé et figure 3.

La revendication 6 est connue de D2, voir figures 3, 4.

La revendication 3 est connue de D3, Voir abrégé et figure 3.

Les revendication 4 et 5 n'impliquent aucun effet surprenant pour l'homme du métier, ces caractéristiques auraient donc pu être combinées à D1 en vue de résoudre le problème posé sans pour cela impliquer une activité inventive spéciale.